



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 131809

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'universitarisation des études de sage-femme. L'intégration des études de sage-femme au système universitaire a connu une première étape avec la création de la première année commune aux études de santé, une seconde étape avec la publication au *Journal officiel* le 10 août 2011 d'un arrêté visant à étendre l'application du schéma LMD aux années d'études correspondant au niveau licence. La réforme devait être finalisée par un dernier arrêté réglementant le niveau master et conduisant à la délivrance du diplôme d'État de sage-femme. Or cet arrêté n'a toujours pas été publié. Elle lui demande donc dans quel délai l'arrêté instituant le niveau master sera publié au *Journal officiel* et si, dans le cadre de l'universitarisation de la formation initiale, la création d'un statut hospitalo-universitaire de sage-femme enseignante est envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131809

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2856

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)